Conventum de la classe 1919 à l'Institut Agricole d'Oka

DE GAUCHE A DROITE :—MM. Hector Leblanc, agronome de Bonaventure; Alphonse Lafrance, agronome de Chambly; Georges-E. Maranda, agronome de Rouville; Gustave Toupin, professeur à l'Institut, président; Chs-Aug. Courchesne, cultivateur à St-Ambroise de Kildare; R. P. Léopold, directeur de l'Institut Agricole d'Oka; Nelson Cossette, agronome des Deux-Montagnes; Emile Gauthier, agronome du comté de Québec; Amédée Filion, agronome de Mégantic; Ferdinand Larose, agronome de Prescott et Russel, Ont., secrétaire; (à l'avant) Aimé Gagnon, professeur à l'Institut vice-président.

Le 27 septembre dernier, l'Institut Agricole d'Oka recevait ses anciens de la promotion de 1919; ceux-ci avaient tenu à fêter à leur "Alma Mater" leur première rencontre depuis leur sortie. Le conventum s'ouvrit par une grand'messe chantée par le R. P. Raoul, de l'Institut. A la réunion intime qui suivit, le R. P. Léopold directeur de l'Institut présida les délibérations et les élections des nouveaux officiers. MM. G. Toupin, A. Gagnon et F. Larose furent respectivement réélus président, vice-président et secrétaire-trésorier. Une motion de remerciements fut votée aux autorités de l'Institut pour leur accueil si cordial, et une résolution fut passée à l'effet de faire chanter une messe d'actions de grâces pour la classe dont les membres sont encore tous vivants et tous au travail.

Au cours du banquet offert par l'Institut, le dimanche 28, des toasts furent portés par le président et le secrétaire du conventum auxquels le R. P. Léopold répondit en souhaitant la bienvenue aux anciens. A deux heures, réunion et étude des conditions qui puissent rendre le travail des agronomes plus fructueux si possible. Dans la soirée, à la salle de l'Institut, réunion générale au cours de laquelle le président, M .le professeur G. Toupin, présenta aux élèves, dans une spirituelle allocution, chacun des membres du conventum et fit ressortir l'esprit d'initative qui a toujours caractérisé la classe 1919 durant leur cours et depuis son entrée dans la vie militante.

Le secrétaire, M. F. Larose, agronome de Prescott et Russell, Ont., dit aux élèves la joie que procure aux anciens ce retour à "l'Alma Mater," et tout en faisant entrevoir l'avenir brillant réservé aux élèves sérieux, il expose les conditions de ce succès: formation solide, travail assidu, délicatesse des procédés employés.

A son tour, Monsieur H. Leblanc, agronome de Bonaventure, s'adressant tout particulièrement aux élèves du Cours Moyen qui l'écoutent avidement, leur fait voir l'importance de leur rôle futur comme cultivateurs modèles dans les divers comtés où ils vivront. Leur formation intellectuelle et sociale à l'Institut Agricole d'Oka doit faire d'eux les plus solides soutiens des agronomes dans leur tâche de propager dans les campagnes la bonne culture.

Les membres du conventum voulurent aussi visiter l'Abbaye de la Trappe si chère à leur souvenir et présenter leur filial hommage au T. R. P. Abbe, Dom Pacome Gaboury et à tous leurs anciens professeurs religieux, tant en leur nom qu'au nom des confrères absents: MM. F. Bélíveau, H. Héon, G. Gélinas, H. Plourde, R. Brassard, N. Beaudoin.

Le lendemain, 29 septembre, tous se séparaient pour reprendre le labeur quotidien, heureux d'avoir revu leur Institut Agricole, et constaté les progrès réalisés et les constructions en marche.

Conférences agricoles de Chateauguay

par les Professeurs de l'Institut Agricole d'Oka

Les Révérendes Sœurs Grises de Montréal possèdent et administrent elles-mêmes deux belles fermes d'une grande étendue, l'une à Notre-Dame de Liesse et l'autre à Châteauguay. Sur ces fermes se pratiquent surtout la production intensive du lait avec emploi du contrôle laitier, l'élevage des porcs, des volailles et des abeilles. Le revenu de ces fermes est dépensé au profit des nombreux vieillards, enfants, malades de la Maison-Mère, constituant un personnel d'environ 1600. personnes qui vivent uniquement de la charité des Sœurs.

Désireuses de retirer de leurs fermes le plus grand rendement possible, les religieuses demandèrent au ministre de l'Agriculture de Québec, l'hon. J.-Ed. Caron, la faveur de cours abrégés d'agriculture dont profiteraient grandement les religieuses chargées de l'administration de ces fermes. En considération du but vraiment social poursuivi par les Sœurs dans cette entreprise, l'hon. Ministre fit un accueil favorable à leur demande et confia l'organisation de ces cours aux professeurs de l'Institut Agricole d'Oka, après entente avec l'agronome du comté de Châteauguay, M. Nolasque April. Le programme tracé vient d'être fidèlement exécuté, les 30 septembre et 1er octobre. Voici ce programme:

8. h. a.m.—Sols et travaux de culture, par le prof. Chs-Arth. Fontaine, B.S.A., M. Sc.
9. 30 —Choix des semences, prof. P.-H. Vézina, B.S.A.
11. 00 —Le Verger, M. Willie Lemyre, B.S.A., instructeur
1. 30 h p.m.—Ensilage et silos, prof. Chs-Arth. Fontaine
3. 00 —Rotation des cultures, prof. P.-H. Vézina.
4. 30 —Le potager, prof. R. P. Athanase, O.C.R.

1er octobre:

8. 00 h. a.m.—Eléments de fertilité, prof. H. Nagant, I.A., I.F.
9. 30 —Alimentation des animaux, prof. Gust. Toupin, M.A.
11. 00 —Contrôle laitier, prof. G. Toupin.
1. 30 h. p.m.—Engrais, prof. H. Nagant.
3. 00 —Appréciation des animaux, prof. G. Toupin.
4. 30 —La ferme et son exploitation, prof. H. Bois, B.S.A.

Clôture de la convention par M. Nolasque April, B.S.A., agronome du comté de Châteauguay.

Dans le groupe empressé des quarante religieuses qui écoutaient les divers conférenciers, on remarquait la Très Rév. Mère Générale, elle-même, et la plupart des supérieures des maisons dirigées par les Sœurs Grises dans les deux provinces de Québec et d'Ontario.

Une lumière Blanche des Lampes à l'huile maintenant

L'épreuve faite par le Gouvernement, démontre que cette lumière est supérieure à l'électricité.—Invention sensationnelle

Une nouvelle lampe vient d'être inventée, elle brûle de l'huile de pétrole ordinaire et produit une lumière douce, blanche, et dite supérieure à l'électricité et au gaz. L'épreuve du Gouvernement- et des plus grandes universités prouve que cette nouvelle lampe en vaut dix anciennes. Elle brûle sans odeur, ni fumée, ni bruit, elle est simple et économique, m'exige aucun pompage, et a été approuvée par les Underwriters pour les assurances feu.

L'inventeur, N. B. Johnson, 246 rue Craigouest, Montréal, offre d'envoyer une lampe à 10 jours d'essai gratuit, même d'en donner une gratuitement au premier qui en fera usage dans chaque localité et qui l'aidera à introduire cette nouvelle lampe merveilleuse. Ecrivez-lui aujourd'hui pour plus de détails. Demandez-lui aussi de vous expliquer sa proposition d'agence.

LE "BULLETIN DE LA FERME"
Rédaction et Administration
111, Côte de la Montagne, (Edifice Morin)
Revue publiée par un comité de techniciens.
Imprimée par "Le Soleil", Ltée.
Téléphone 4297 - - Case Postale 129

MINISTERE DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX

CANAL A NAVIRES WELLAND

Section 7

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour la Section 7, canal a navires, Welland", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, jeudi, le 30 octobre 1924.

On pourra voir les plans ,les devis et la formule du contrat à être conclu, dès et à compter de la présente date, au bureau de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur en charge, canal Welland, St. Catherines, Ontario.

On peut obtenir des copies des plans et devis du ministère sur paiement d'une somme de cinquante dollars. Cette somme sera remboursée aux soumissionnaires de bonne foi sur remise desdits plans et devis en bonne condition.

Un chèque accepté sur une banque possédant une charte du Canada pour la somme de $575,-000.00 payable à l'ordre du ministre des Chemins de fer et des Canaux ou des obligations de l'emprunt de guerre du Dominion du Canada pour le même montant ou des obligations de l'emprunt de guerre et des chèques pour compléter la différence, si c'est nécessaire, devront accompagner chaque soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de conclure le contrat pour les travaux au taux indiqués dans la soumission.

Le chèque ou les obligations ainsi expédiées seront remises aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le chèque ou les obligations du soumissionnaire heureux seront détenues en garantie entière ou partielle de l'accomplissement du contrat à être conclu.

La plus basse soumission ni aucune autre ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre,
J. W. PUGSLEY,
Secrétaire.

Ministère des Chemins de fer et des Canaux
Ottawa, 1er octobre 1924. 7942

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à **midi le vendredi 31 octobre 1924**, dessoumissions pour la construction d'un prolongement au quai—brise-lames, à Bonaventure dans le comté de Bonaventure, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour prolongement au quai—brise-lames, Bonaventure, P. Q.".

On peut consulter les plans et les formules de contrat, et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, à l'édifice St. Lawrence Power, Rimouski, P. Q., à l'édifice du bureau de poste, Québec, P. Q., à la Station Postale "H", Montréal, P. Q., et aux bureaux de poste de Saint-Charles de Caplan, New-Carlisle, P. Q., et de Bonaventure, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada et des bons de la compagnie du chemin de fer National-Canadien, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire pour compléter le montant.

REMARQUE.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de $10.00 payable à l'ordre, du ministère des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
S E O'BRIEN
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 8 octobre 1924.

7948

LE
SEL A BEURRE
EXTRA SPECIAL
WINDSOR
EST LE MEILLEUR
POUR LE BEURRE
ESSAYEZ-LE

Lisez le Bulletin de la Ferme